



Lettre mensuelle du siège de  
**l'Union nationale  
des combattants**



Après ce singulier printemps, marqué par cette longue période de confinement, la vie reprend peu à peu son cours ! Le siège national de l'UNC fonctionne à son rythme normal et prépare les prochaines échéances. Il continue au moyen de cette modeste *newsletter* de vous informer ou de compléter vos connaissances sur tel ou tel aspect de la vie associative ou du monde combattant. Excellentes vacances et n'oubliez pas les gestes barrières : c'est à ce jour le meilleur rempart contre la transmission de ce maudit virus ! Bonne lecture !

**Philippe Schmitt**  
Directeur administratif

## ACTUALITES

### ➔ AU SUJET DES DECORATIONS NATIONALES ...

Au siège national, les questions de chancellerie sont traitées directement par le directeur administratif et par son assistante. Ils sont en liaison avec le bureau décorations honorifiques du ministère des Armées (contacts téléphoniques, courriels, réunions), à qui sont transmis les dossiers de demande de décorations des adhérents.

➔ L'UNC, car il en va de sa crédibilité, ne transmet que des candidatures répondant aux critères réglementaires et d'appréciation des mérites, tels que les définissent les conseils des ordres nationaux de la Légion d'honneur et du Mérite. Il est, par conséquent, inutile de proposer des candidats ne répondant pas à ces critères, leur dossier étant systématiquement écarté par ce bureau décorations du ministère des Armées. Attention, ces critères sont les conditions exigées pour que la candidature soit étudiée, satisfaire à ces critères n'entraîne aucune automaticité !

➔ Rédigés par les associations départementales, les mémoires sont relus au niveau du siège national qui peut être amené, quand cela le paraît utile et dans l'intérêt des postulants, à des demandes d'actualisation, de corrections ou de compléments. Le directeur administratif, au nom du président-national de l'UNC, rédige systématiquement une mention d'appui au profit des dossiers Mérite ou Légion d'honneur, avant de les adresser au bureau décorations honorifiques.

➔ Les décisions d'ajournement du conseil de l'ordre ne sont pas motivées ! Très souvent, les résultats de l'enquête d'honorabilité sont déterminants (affaire de mœurs, chèque sans provision, conduite en état d'ivresse, etc.)



#### ➔ Médaille militaire

- ➔ Les critères se sont assouplis : un fait de guerre (citation individuelle avec croix suite à une action d'éclat ou blessure de guerre homologuée).
- ➔ Les candidats à la Médaille militaire au titre des anciens combattants de conflits ou opérations postérieurs à 1962 doivent être âgés au minimum de 50 ans.

### → **Ordre national du Mérite**

☞ L'ordre national du Mérite est destiné à récompenser les mérites distingués d'anciens combattants, assumant une responsabilité associative (président, vice-président, secrétaire ou trésorier exclusivement) *au niveau départemental* depuis de nombreuses années (10 ans) !

☞ Le recrutement et l'augmentation des effectifs sur une certaine période constituent un point positif ...

☞ Le passé militaire et l'éventuelle détention de titres de guerre sont des éléments à mentionner dans les mémoires de proposition (citation individuelle avec croix attribuée suite à une action d'éclat ou blessure de guerre), à condition qu'ils n'aient pas déjà été récompensés.

☞ L'exercice de mandats électoraux (passés ou en cours), d'autres engagements associatifs, des périodes de réserve sont autant d'éléments qui peuvent être pris en compte.

☞ Les porte-drapeaux à partir de 20 ans de fonction, sanctionnés par un diplôme d'honneur, peuvent être proposés ...



### → **Ordre national de la Légion d'honneur**

☞ La Légion d'honneur récompense les mérites éminents d'anciens combattants assumant *une responsabilité associative nationale* depuis de nombreuses années (président, vice-président, secrétaire ou trésorier).

☞ Le passé militaire, l'éventuelle détention de titres de guerre, les périodes de réserve sont à mentionner dans les mémoires de proposition à condition qu'ils n'aient pas déjà été récompensés par la Médaille militaire ou le Mérite.

### **Important :**

☞ **Seule une accumulation de faits nouveaux permet d'envisager un avancement dans l'Ordre.**

☞ **« On ne sollicite pas une décoration mais l'on est proposé » !**

## **FONCTIONNEMENT INTERNE**

### **➔ POINT DE SITUATION SUR LES STATUTS RENOVES**

☞ Au 15 juillet, 35 projets départementaux de modification de statuts ont déjà été validés.

☞ Les remarques portent, la plupart du temps, sur la constitution et les effectifs du CA et du bureau.

☞ Le fonctionnement démocratique d'une association est une exigence imposée par la loi, elle n'est pas négociable : ainsi, tout adhérent à jour de cotisation est électeur et donc éligible !

☞ Par ailleurs, un CA ne peut pas être composé à partir des présidents locaux.

☞ La rédaction de ces statuts ne se réduit pas à retranscrire les anciennes règles sans les modifier ...

☞ La seule et principale obligation pour les associations départementales est de reconnaître les statuts nationaux, de s'en inspirer pour réécrire les leurs, tout en respectant les statuts types des associations loi 1901 déclarées en préfecture.

☞ Toute association membre de l'UNC doit inclure dans ses statuts ce qui est spécifique de l'UNC - les buts et les moyens d'action de l'UNC, l'organisation fédérale de l'UNC et les catégories d'adhérents qui sont des personnes physiques.

☞ Ce n'est pas une option ! L'article 14 des statuts nationaux, imposé par le ministère de l'Intérieur, stipule : « *Les fédérations départementales dotées de la personnalité morale doivent adopter des statuts conformes aux statuts types validés par l'UNC* ».

☞ Pour toutes explications complémentaires concernant les statuts départementaux, Patrick Allix, responsable du groupe de travail sur la refonte des statuts, se tient à votre disposition pour vous aider

☎ **06 01 94 66 52 – Courriel : [patrickallix@orange.fr](mailto:patrickallix@orange.fr)**

## ➔ RECHERCHE CONCERNANT LES ANCIENS DE COREE

A l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire du déclenchement de la guerre de Corée et de l'engagement de la France, l'UNC 47/32 travaille sur la création d'un documentaire sur le bataillon de Corée, thème choisi parmi ceux proposés par l'ONACVG. Toutefois, parmi ses adhérents, l'UNC 47/32 ne compte plus d'adhérents de cette période et se propose de faire le recensement des combattants de ce conflit au sein de l'UNC.

Combien sont-ils ? Dans quel département ? Merci aux associations départementales de s'associer à cette intéressante initiative et de répondre aux questions de l'UNC 47/32.

Contact : [jeanlouis.fifre@gmail.com](mailto:jeanlouis.fifre@gmail.com)



## ➔ PROJET D'EXPOSITION PRESENTANT L'UNC

Cette exposition a pour vocation de présenter l'UNC, son histoire, sa composition, ses actions, à un large public : jeunes, adultes, aînés, adhérents ou non, élus locaux. C'est un outil pédagogique qui sera disponible à la rentrée. Elle contribuera à mieux faire connaître l'UNC.

L'une des finalités de cette exposition sera aussi de susciter l'adhésion de ceux ayant pris part aux opérations extérieures et des Soldats de France à l'UNC qui, depuis 1918, veille aux intérêts moraux et matériels des combattants de tous les conflits et de toutes les générations. La scénographie de l'exposition est constituée de 10 panneaux (textes, photos, commentaires). Ces panneaux s'imposent comme autant de flashes, disposés par thème, sans véritable ordre chronologique, rehaussés par un choix pertinent de photographies. Ces panneaux sont en bâche souple d'un format de 800 X 1200 mm avec 4 œillets de fixation. Compte tenu du poids léger de chaque panneau (500 grammes), ils pourront être fixés soit sur une grille de présentation soit sur une corde tendue (haut et bas).

**Exposition à commander à [uncvente@unc.fr](mailto:uncvente@unc.fr)**

Prix : 200,00€ + frais de transport et d'exposition soit coût total 220,00€ TTC

**D'OU VENONS-NOUS?**  
L'UNC: UNE ASSOCIATION CENTENAIRE

L'UNC naît à la fin de la Première Guerre mondiale : 1918

- Le fondateur : Le révérend Père Daniel Brottier 1876-1936
- Le parrain : Georges Clemenceau 1841-1929
- Le premier président : Général Léon Durand 1846-1925

**Les objectifs**

- Maintien des liens tissés au Front
- Droit à réparation
- Défense de la mémoire des combattants...

**Les réalisations**

- Service spécial pour les prisonniers de guerre
- Réhabilitation au cas par cas des soldats fusillés pendant la Grande Guerre
- Mise en œuvre d'une législation spécifique aux combattants d'AFN
- Reconnaissance de la qualité de combattants à tous les combattants d'AFN jusqu'en juillet 1964...
- Extension du bénéfice de la carte du combattant aux OPEX

UNIS COMME AU FRONT

## ➔ L'UNC ET LES NOUVEAUX MAIRES



A l'issue du 2<sup>e</sup> tour des élections municipales qui s'est déroulé le 28 juin dernier, tous les maires sont maintenant aux commandes. Interlocuteurs privilégiés de notre association, notamment pour l'organisation des cérémonies commémoratives et la mise à disposition de locaux ou l'octroi de subventions, les nouveaux maires, bien souvent, ne connaissent pas l'UNC ! Pour y remédier, saluons l'excellente initiative de l'UNC 56 qui a rédigé une lettre-type, mise à la disposition de toutes ses associations locales pour qu'elles l'adressent au maire de leur commune ou lui remettent en mains propres.

Ce modèle de lettre, qui a déjà été diffusé à toutes les associations départementales, est également disponible au siège national : [uncnationale@unc.fr](mailto:uncnationale@unc.fr)

## ➡ FERMETURE DU MAGASIN

**Le magasin du siège national sera fermé le vendredi 31 juillet soir. Réouverture le lundi 1<sup>er</sup> septembre matin.**

## INFORMATIONS GENERALES

### ➡ PLACE DES ASCENDANTS DANS LES CEREMONIES

L'ONACVG est chargé de mobiliser, lors des cérémonies nationales ou locales, le monde combattant mais aussi les familles de ceux dont la mémoire est mise en avant, pour les conflits anciens comme pour les plus contemporains.

#### ➡ Au niveau départemental :

Le directeur départemental de l'ONACVG est chargé par le préfet de proposer le contenu des cérémonies, de veiller au respect du protocole (en lien avec les DMD) et d'assurer la communication à destination du monde combattant. Les familles des militaires, en particulier des Morts pour la France, peuvent donc être associées à ces temps commémoratifs.

#### ➡ Au niveau national :

L'ONACVG tient à jour la liste des familles des Morts pour la France en OPEX dont les noms figurent sur le monument. Dès lors qu'une nouvelle famille est identifiée (nouveaux Morts pour la France ou Morts pour la France retrouvés), elle est invitée à Paris (accompagnée financièrement par l'Office : crédits de solidarité) pour bénéficier d'un temps de recueillement et d'intimité au monument. Cette liste est donc en constante évolution. Un travail d'homogénéisation et de déclaration du statut de cette liste est désormais réalisé, conduit collectivement par l'ONACVG, les Armées et la direction des affaires juridiques du ministère des Armées.

Un processus d'alimentation de cette liste devrait être mis en place entre les différents acteurs (EMA, cellules d'aides, ONACVG et les Armées) afin de ne pas oublier des membres des familles et identifier certaines dont la trace a été perdue. Entre deuil et commémoration, quelle place pour les familles ? C'est la réflexion engagée actuellement par les différents acteurs et qui devraient se concrétiser par différentes propositions à destination des préfets pour les cérémonies du 11 novembre 2020.



### ➡ LES PERTES DU BATAILLON FRANÇAIS EN COREE

Le site Mémoire des hommes [www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr](http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr) poursuit la mise en ligne progressive des bases de données réalisées à partir de la numérisation des fiches biographiques conservées par le ministère des Armées. Le bataillon français était intégré au corps expéditionnaire dont la mise sur pied avait été décidée par la résolution 83 du Conseil de sécurité de l'ONU, en date du 27 juin 1950. Durant son engagement de décembre 1950 à septembre 1953, le bataillon a subi les pertes suivantes : Effectifs engagés : 3 720

Tués :	217
Blessés :	1 350
Disparus :	7
Prisonniers :	12

